



RÉGLEMENT DU CONCOURS 2026

VOCATION DU CONCOURS

Identifier, valoriser et récompenser les entreprises occitanes innovantes et vertueuses en matière d'alternance.

PROMESSE DU CONCOURS

- Permettre à toutes les entreprises candidates de **se positionner sur un baromètre occitan de l'alternance.**
- Permettre aux entreprises candidates et partenaires qui le souhaitent **d'intégrer le Club des Pépites**, lieu d'échanges, de partage de bonnes pratiques et d'enrichissement sur les thématiques de l'alternance ;
- Offrir aux entreprises lauréates **un trophée et une vidéo promotionnelle.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ADMISSIBILITE

Cette opération est ouverte à :

- **toutes les entreprises de droit privé,**
- **ayant au moins un établissement en Occitanie,**
- **quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.**

Les entreprises ayant leur siège social en dehors de l'Occitanie ne peuvent valoriser que les actions et les effectifs de leurs établissements situés en Occitanie.

Les entreprises candidates doivent compter **au moins un contrat en alternance en cours** dans la région lors du dépôt de leur dossier.

Les actions présentées, qui peuvent être collectives ou individuelles, doivent avoir été réalisées au moins en partie sur 2024, 2025 ou 2026 ;

Les partenaires peuvent candidater pour se positionner sur le baromètre de l'alternance et intégrer le Club des Pépites mais ne pourront être lauréats ;

Les entreprises membres du jury peuvent candidater. Toutefois, elles ne seront pas jurées dans la catégorie où elles candidatent.

Toutes les entreprises candidates seront positionnées sur le baromètre de l'alternance.

MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer aux « Pépites de l'Alternance Occitanie 2026 », l'entreprise doit créer son espace candidat sur : www.pepites-alternance-occitanie.fr et remplir un dossier de candidature en ligne. Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} mars 2026 au 30 juin 2026 inclus.

L'entreprise aura la possibilité de joindre, via son espace dédié sur www.pepites-alternance-occitanie.fr, tout document utile à la compréhension du dossier (support technique, programme de formation, document d'évaluation...).

La participation au concours des Pépites de l'Alternance Occitanie est gratuite (candidature, cérémonie).

DESIGNATION DES LAUREATS

Le jury est composé de représentants d'entreprise, des branches professionnelles, des alternants, d'acteurs régionaux de l'alternance et de toutes autres organisations que le MEDEF Occitanie souhaiterait voir associées.

Les Pépites seront décernées par catégories :

- Entreprises -11 salariés
- Entreprises de 11 à 49 salariés
- Entreprises de 50 à 249 salariés
- Entreprises de 250 salariés et plus
- Coup de cœur du jury

Les notes attribuées à chaque dossier déposé permettront d'établir un classement des entreprises candidates.

⇒ **Dans chaque catégorie, l'entreprise arrivée en 1^{ère} position sera récompensée**

Les membres du jury devront également sélectionner un dossier (toutes catégories confondues) pour le prix « Coup de cœur du jury ».

Les Pépites seront décernées pour des actions réalisées en faveur de l'alternance, parmi lesquelles :

- Inscription de la pratique de l'alternance dans le projet de l'entreprise ;
- Actions concernant le tutorat (intégration, suivi et post contrat) ;
- Alternance au service de l'innovation ;
- Travail sur la diversification des publics (diversité, inclusion, mixité...) ;
- Travail en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Implication dans les partenariats mis en œuvre dans le cadre de l'alternance, avec les missions locales, France Travail, les organismes de formation, les OPCO... ;
- Ingénierie de formation ;

- Valorisation des conditions mises en œuvre au sein de l'entreprise pour attirer et fidéliser les collaborateurs ;
- Communication sur les métiers, investissement dans la relation Ecole/Entreprise.

La délibération du jury aura lieu courant octobre. La liste des entreprises attributaires des Pépites de l'Alternance 2026 sera communiquée lors de la cérémonie de remise des prix le 19 novembre 2026.

Aucun recours de la décision d'attribution prise par le jury ne sera possible. Chaque entreprise disposera de son nombre de points obtenus dans le barème, de la moyenne de sa catégorie ainsi que toutes catégories confondues.

Une charte d'éthique et de confidentialité sera signée par chaque membre du jury et l'engage à en respecter les modalités.

REMISE DES PEPITES

Les entreprises lauréates recevront leur Pépite au cours d'une cérémonie réunissant les entreprises, les représentants des MEDEF territoriaux, des branches professionnelles, des collectivités territoriales, de l'État et des institutions impliquées dans l'alternance.

La participation au concours engage l'entreprise à être présente lors de la cérémonie de remise des prix.

Les prix pour chaque lauréat :

- Un trophée
- La valorisation de son image lors d'une communication diffusée par le MEDEF Occitanie, à l'issue de la cérémonie.

PROMOTION ET DROITS A L'IMAGE

Les lauréats autorisent, sans contrepartie, les organisateurs des Pépites de l'Alternance à utiliser leurs noms et leur image, dans toute communication liée au concours et cela du seul fait de leur candidature.

GRANDES ETAPES DU PROJET

- **Du 1er mars 2026 jusqu'au 30 juin 2026** - Ouverture candidatures
- **Du 15 juillet 2026 jusqu'au 30 septembre 2026** - Analyse des candidatures
- **Mi-octobre 2026** - Réunion avec les membres du jury
- **19 novembre 2026** – Cérémonie de remise des prix